

## Cahier des charges pour l'ouverture d'une Galerie Bleue



*Les **Galleries Bleues**<sup>1</sup> sont des espaces virtuels d'expositions ouverts sur les sites des établissements scolaires de l'académie, dévolus à la valorisation des productions artistiques sensibles des élèves, réalisées en situation d'enseignement des arts plastiques ou dans le cadre de projets artistiques disciplinaires et interdisciplinaires.*

### **Enjeux**

#### **Rendre visible et partager le sensible :**

En arts plastiques, mettre en lumière par l'exposition les productions plastiques des élèves (dessin, volume, peinture, collage, photographie, animations, production numérique ...) des élèves, c'est valoriser ce que chacune contient de sensible et de singulier, au sein d'un collectif également valorisé, celui de la classe.

**Exposer des productions d'élèves** se fait depuis longtemps, dans des écoles, collèges et lycées, au sein d'espaces physiques dédiés reconnus sur le territoire breton sous l'appellation de galeries d'art à vocation pédagogique. On en dénombre à ce jour plus d'une cinquantaine dans l'académie. Les galeries sont en effet de réels outils pédagogiques permettant un rayonnement disciplinaire mais aussi interdisciplinaire.

---

<sup>1</sup> *Visuel des Galleries Bleues : production de Marjane, photographie numérique « Insolite », avril 2020, 2<sup>nde</sup> enseignement optionnel arts plastiques, Lycée Charles de Gaulle, Vannes*

**Le développement de ces espaces d'expositions** amène de nouvelles questions professionnelles tout en permettant à chacun d'élargir ses compétences. S'interroger sur l'exposition des travaux d'élèves, c'est en effet penser la pratique de l'exposition d'un point de vue pédagogique mais aussi artistique.

Les **Galleries Bleues** constituent des espaces complémentaires d'expositions virtuelles permettant la continuité, plus particulièrement dans ces temps de confinement mais aussi au-delà, de la visibilité et de la valorisation des productions des élèves, indispensable à la nécessaire réflexivité sur des pratiques sensibles, et favorisant la motivation des élèves en renforçant le lien entre l'élève, la classe et le professeur.

Initié par l'inspection pédagogique régionale d'arts plastiques, en lien avec la déléguée académique au numérique et le délégué académique à l'éducation artistique et l'action culturelle, le projet des Galleries Bleues, espaces numériques dédiés dont le nom renvoie au site disciplinaire pédagogique Bleu Cobalt, **propose aux professeurs d'arts plastiques pour le second degré et aux professeurs des écoles pour le premier degré**, d'ouvrir un espace dévolu à la visibilité et la valorisation des productions artistiques sensibles des élèves, réalisées en situation d'enseignement des arts plastiques ou dans le cadre de projets artistiques disciplinaires et interdisciplinaires.

Les **Galleries Bleues** contribuent à l'objectif du 100% EAC dans l'académie. Elles sont valorisées sur le site pédagogique académique et sur le site de la Daac.

## **2/ Principes et modalités**

L'**ouverture** d'une **Galerie Bleue** est un projet à réfléchir et à mettre en œuvre sur le site de l'établissement, **de façon progressive et adaptée selon les évolutions de ce dernier, et sous réserve de l'accord du Chef d'établissement.**

**Concernant la diffusion des productions, les principes de responsabilité et de mise en sécurité** morale et citoyenne des élèves prévalent, ainsi que le stipulent les missions du professeur. Le choix des projets et des productions valorisant les élèves, à varier et faire tourner selon les projets de façon à valoriser chacun, renvoient le professeur à sa responsabilité et liberté pédagogique.

**Il est indispensable pour la diffusion des images de demander aux familles et aux élèves l'autorisation de diffusion des productions**, à retourner signée au professeur (voir liste des documents ci-dessous).

**Lorsqu'une Galerie Bleue est ouverte**, il convient d'en informer le rectorat par un courriel adressé conjointement à Jean-Christophe Dréno [Jean-christophe.Dreno@ac-rennes.fr](mailto:Jean-christophe.Dreno@ac-rennes.fr) webmestre arts plastiques et à Chloé Orveau [Chloe.Orveau@ac-rennes.fr](mailto:Chloe.Orveau@ac-rennes.fr) conseillère arts plastiques à la Daac.

« **Le Tutoriel Pas à pas** : comment créer une **Galerie Bleue** sur le site de mon établissement sous SPIP » est un document d'accompagnement pour les professeurs souhaitant s'engager dans ce projet ; il est recommandé de s'y référer. On y trouvera en particulier quelques constantes simples à suivre pour harmonisation du réseau des Galleries, dont ces éléments pour une trame commune :

- Créer une **rubrique "Galerie bleue"** dédiée avec des articles par projet/sujet lié à un portfolio contenant les images des productions ;
- Pour tous les établissements, la page de la Galerie Bleue est identifiée :

- Par le visuel commun à toutes les Galeries Bleues - sans la précision du cartel qui figure pour mémoire en note de page 1 de ce cahier des charges –
  - Par ce texte introductif : « Les **Galeries Bleues** sont des espaces virtuels d'expositions ouverts sur les sites des établissements scolaires de l'académie, dévolus à la valorisation des productions artistiques sensibles des élèves, réalisées en situation d'enseignement des arts plastiques ou dans le cadre de projets artistiques disciplinaires et interdisciplinaires »
- Pour chaque article, écrire le titre du projet ou l'incitation, le niveau de classe ;
  - Écrire un court texte de résumé du projet ;
  - Valoriser des productions d'élèves par des photographies en identifiant les productions par les prénoms des élèves (de façon visible ou par survol sur l'image).

**3/ Liste des documents et ressources** mis à disposition des équipes pour réfléchir et mettre en place une **Galerie Bleue** sur le site de l'établissement :

- **Cahier des charges** pour l'ouverture d'une Galerie Bleue
- **Tutoriel Pas à pas** : comment créer une Galerie Bleue sur le site de mon établissement sous SPIP
- **Le visuel Galerie Bleue** adapté pour le web et pour la communication écrite
- **L'autorisation** pour les familles et les élèves de diffusion des productions
- **Le document académique « Droit à l'image et droit d'auteur : ressources »**

Ces différents documents sont à retrouver et à télécharger sur le site pédagogique disciplinaire Bleu cobalt dans la rubrique : **Galeries Bleues**, espaces virtuels d'expositions en établissements scolaires

<https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article3842>

**Pour aller plus loin :**

- **Comprendre le droit de la propriété intellectuelle :**  
<https://eduscol.education.fr/numerique/tout-le-numerique/veille-education-numerique/archives/2016/novembre-2016/droit-proprieete-intellectuelle>
- **Le statut des travaux d'élèves :**  
<http://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/societe-de-linformation/cadre-reglementaire/le-coin-du-juriste/le-statut-des-travaux-deleves.html>
- **La publication de travaux d'élèves :**  
<https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/societe-de-linformation/cadre-reglementaire/le-coin-du-juriste/la-publication-de-travaux-deleves.html>